Procès-Verbal

Conseil Municipal
Séance du 27 Février 2026

Convocation du 20 Février 2026

Absents Excusés :

Monsieur Clément SAMSON, adjoint, Mesdames et Messieurs Nathalie ALLONCIUS, Julie BRILLOUET, Cyrille FONTENEAU-ROGER, Julien GIRARD, conseillers municipaux.
Madame Nathalie ALLONCIUS a donné pouvoir à Madame Dany SICARD
Madame Julie BRILLOUET a donné pouvoir à Madame Valérie LIZAMBART
Monsieur Cyrille FONTENEAU-ROGER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric GROLLEAU
Monsieur Julien GIRARD a donné pouvoir à Monsieur Guillaume BRIN
Secrétaire de séance : Madame Valérie LIZAMBART
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Madame le Maire décide d'ajouter un point 7 bis – Acceptation délégation partielle du Droit de Préemption Urbain.

1 – Budget Communal

a/ Compte financier unique 2025

- Section de fonctionnement :.....+ 1 711 589,16 €
- Section d'investissement :..... - 81 643,36 €

Total :.....+ 1 629 945,80 €

Le solde des dépenses/recettes engagées, restes à réaliser étant de – 268 000,00 €, la somme disponible à reprendre au budget primitif 2026 est de 1 361 945,80 €.
Josette GUITTON se retire de la séance pour cette délibération et laisse la présidence à Laurent GAUDRY.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025.

b/ Budget primitif 2026

Josette GUITTON rejoint la séance

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget communal	**2 888 947,80 €**	**1 844 449,88 €**	**4 733 397,68 €**

Section de fonctionnement :

	Chapitres	Pour mémoire Budget primitif + décision modificative 2025	Budget primitif 2026
	DEPENSES	2 867 524,50 €	2 888 947,80 €
011	Charges à caractère général	417 050,00 €	409 810,00 €
012	Charges de personnel	429 650,00 €	417 550,00 €
65	Autres charges de gestion courante	660 524,50 €	700 786,80 €
014	Atténuation de produits	12 800,00 €	15 700,00 €
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	35 500,00 €	31 000,00 €
67	Charges spécifiques	0,00 €	2 201,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	12 000,00 €	11 900,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €

	Chapitres	Pour mémoire Budget primitif + décision modificative 2025	Budget primitif 2026
	RECETTES	2 867 524,50 €	2 888 947,80 €
013	Atténuation de charges	78 000,00 €	40 000,00 €
70	Produits services du domaine/ventes diverses	114 000,00 €	108 900,00 €
73	Impôts et taxes	950 742,00 €	940 609,00 €
74	Dotations, subventions et participations	345 576,72 €	337 493,00 €
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00 €	100 000,00 €
002	Reprises résultats antérieurs	1 279 205,78 €	1 361 945,80 €

Section d'investissement :

Dépenses (y compris les restes à réaliser)

- Déficit d'investissement ..... 81 643,36 €
- Remboursement du capital des emprunts ..... 128 577,00 €
- Dépôts et cautionnements ..... 2 000,00 €
- Frais d'études ..... 27 500,00 €
- Subventions d'équipement ..... 160 000,00 €
- Logiciels ..... 2 500,00 €
- Acquisitions immobilières, agencements de terrains ..... 304 000,00 €
- Réseaux de voirie ..... 130 000,00 €
- Acquisitions véhicules, matériel et outillages techniques ..... 36 000,00 €
- Acquisitions mobilier, matériel de bureau et informatique ..... 25 000,00 €
- Acquisitions matériel divers ..... 40 000,00 €
- Constructions et travaux de bâtiments / voirie ..... 578 172,00 €
- Avance au budget « Photovoltaïque » ..... 270 000,00 €
- Rétrocession voirie, réseaux, espaces Lotissement des Tisserands ..... 59 057,52 €

TOTAL ..... **1 844 449,88 €**

Recettes (y compris les restes à réaliser)

- Prélèvement sur section de fonctionnement ..... 1 300 000,00 €
- Cessions d'immobilisations ..... 10 000,00 €
- FCTVA / Taxe d'aménagement ..... 44 999,00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé ..... 349 643,36 €
- Subventions (City stade) ..... 46 850,00 €
- Dépôts et cautionnements ..... 2 000,00 €
- Remboursement avance du budget « Photovoltaïque » ..... 20 000,00 €
- Amortissement frais d'études et subventions d'équipement ..... 11 900,00 €
- Rétrocession voirie, réseaux, espaces Lotissement des Tisserands ..... 59 057,52 €

TOTAL ..... **1 844 449,88 €**

Le Conseil Municipal approuve, par 16 voix pour et 1 abstention, le budget primitif 2026 du budget communal.

c/ Les taux d'imposition 2025 :

Le Conseil Municipal décide, par 16 voix pour 0% et 1 voix pour 1%, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026.

Taxe foncier bâti	43,48 %
Taxe foncier non-bâti	43,52 %
Taxe d'habitation	15,96 %

d/ Les subventions aux associations :

Associations hors sport	Subvention accordée	Associations sportives	Subvention accordée
ADMR du Choletais	750,00 €	Football	1 498,00 €
APEL Romag'Noël (provision)	Maxi 1 500,00 €	Football (matériel)	691,68 €
Association Verte Vallée	450,00 €		
Bibliothèque Point Virgule	400,00 €		
CSI – Soutien aux interventions	1 249,20 €	**Subventions exceptionnelles**	
CSI – Projet Soligo	2 000,00 €	Multi Act'Enfance	5 000,00 €
Les Restos du Cœur (repas)	788,00 €	OGEC Ecole L'Arc-en-Ciel	3 500,00 €
Les Restos du Cœur (opération bol de riz)	326,34 €		
MAM Jardin des Sens	250,00 €		
Loisirs Pluriels Cholet	450,00 €		
Multi Act'Enfance	20 000,00 €		
Multi Act'Enfance (provision pour achat matériel)	Maxi 1 856,28 €		
OGEC – Contrat d'association (à titre indicatif, variable suivant effectifs)	117 809,00 €		
Total toutes associations :	**147 828,82 €**		

Participation à l'école : 493,00 € / élève de classe élémentaire
900,00 € / élève de classe maternelle

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions listées ci-dessus.

2 – Budget Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux »

a/ Compte financier unique 2025

- Section de fonctionnement :.....+ 752 508,08 €
- Section d'investissement :.....+ 169 721,10 €

Total :.....+ 922 229,18 €

Josette GUITTON se retire de la séance pour cette délibération et laisse la présidence à Laurent GAUDRY.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025.

b/ Budget primitif 2026

Josette GUITTON rejoint la séance

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget lot. « Domaine de la Croix des Rouleaux »	**853 048,08 €**	**209 066,58 €**	**1 062 114,66 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux ».

3 – Budget Lotissement « des Tisserands »

a/ Compte financier unique 2025

- Section de fonctionnement :.....0,00 €
- Section d'investissement :.....0,00 €

Total : .....0,00 €

Marie-Pierre BOURGET quitte la séance. Josette GUITTON se retire de la séance pour cette délibération et laisse la présidence à Laurent GAUDRY.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025.

4 – Budget « Photovoltaïque »

a/ Compte financier unique 2025

- Section de fonctionnement :.....0,00 €
- Section d'investissement :.....0,00 €

Total : .....0,00 €

Josette GUITTON se retire de la séance pour cette délibération et laisse la présidence à Laurent GAUDRY.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025.

b/ Budget primitif 2026

Josette GUITTON rejoint la séance

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget « Photovoltaïque »	**16 500,00 €**	**282 500,00 €**	**299 000,00 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget « Photovoltaïque ».

5 – Diagnostic Eglise

Le 5 février 2026, suite à la chute de matériaux au sein de l'église, la commune a décidé temporairement et afin d'éviter tout risque, de fermer le bâtiment au public.
La commission « Bâtiments » réunie le 26 février a étudié la proposition du cabinet Architrav proposant un diagnostic complet de l'église pour un montant de 27.383,04 euros TTC.
Par 16 voix « Pour » et 1 abstention, le conseil municipal décide de missionner le cabinet Architrav pour un diagnostic de l'église.

6 – Convention de servitudes Enedis – Ombrières parking des Ecoliers

Dans le cadre de l'aménagement du parking des écoliers et de l'installation des ombrières, Enedis propose à la commune, une convention de servitudes afin de permettre au demandeur d'implanter le réseau électrique depuis le transformateur situé à côté de la gare routière jusqu'à l'arrière de la salle Bel-Air. La servitude concerne une tranchée de 32 mètres de long sur un mètre de large ainsi que la pose d'une armoire électrique. Cet ouvrage permettra de raccorder les ombrières.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité ladite convention.

7 – Convention d'usage d'un terrain pour la mise en place et le suivi d'un composteur autonome

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Cholet Agglomération propose à la commune une convention pour l'usage d'un terrain situé à l'arrière du local technique communal, pour la mise en place et le suivi d'un composteur destiné aux résidus alimentaires liés au fonctionnement du service de restauration scolaire.
Cette convention liant Cholet Agglomération et la commune, est conclue, à titre gracieux, pour toute la durée d'utilisation du composteur.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité ladite convention.

7 bis – point ajouté : Acceptation délégation partielle du Droit de Préemption Urbain

Cholet Agglomération dispose de la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H).
Aussi, et conformément à l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, Cholet Agglomération est de plein droit compétente depuis le 24 février 2026 en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU).
Cholet Agglomération, ne souhaitant exercer ce droit que pour des opérations d'aménagement relevant de sa compétence, a proposé par délibération n° VI-4 du Conseil de Communauté en date du 16 février 2026 de ne conserver que la partie du DPU concernant les zones économiques UY et AUY et de déléguer le DPU relatif aux autres zonages U et AU à ses communes membres, conformément à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

Ainsi, cette délégation permettra à La Romagne de répondre aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) formulées à l'occasion d'une vente immobilière réalisée dans ces zones. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'accepter la délégation partielle du DPU concernant les zones U et AU, hors UY et AUY.
Par 16 voix « Pour » et 1 abstention, le conseil municipal accepte la délégation partielle du Droit de Préemption Urbain.

8 - Questions et informations diverses

a/ DIA 41 rue de Bel-Air

Il s'agit de la vente d'une maison située 41 rue de Bel-Air, cadastrée AB 40, d'une superficie de 648 m².
Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

b/ DIA 11 rue du Gai Logis

Il s'agit de la vente d'une maison située 11 rue du Gai Logis, cadastrée AI 101, d'une superficie de 664 m².
Madame le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.